

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-719

présenté par
M. Pradié

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	8 630 378	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	8 630 378
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	8 630 378	8 630 378
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement procède à une hausse du nombre d'emplois d'AESH (+5 % entre 2019 et 2020) mais les crédits alloués à leur formation ne sont toujours pas à la hauteur comparé au budget qui était prévu à cet effet en 2018. Un choix illogique et irresponsable lorsqu'on sait que le nombre de personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap n'a fait qu'augmenter ces dernières années (+12 % entre 2018 et 2020).

Dès lors, il convient a minima de rétablir le montant alloué à la formation des AESH chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap par rapport à l'augmentation des AESH depuis 2019.

L'augmentation du nombre d'accompagnants est une bonne chose, il serait dommage qu'elle se fasse au détriment de la qualité de l'accompagnement des élèves.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 3 « Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap », du programme 230, « Vie de l'élève » de 8 630 378 Euros destinés à la formation des AESH chargés de l'aide humaine aux élèves en situation de handicap. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 3 « Communication » du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».